REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Virginie COMTE à Pierre DUSSURGEY, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Objet :

18.12.1122
Subvention à l'association Silk Me Back

RAPPORT DE MADAME LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

L'association « Silk Me Back » est née d'une démarche artistique avec la volonté de valoriser les multiples expressions contemporaines autour de la soie et du patrimoine industriel et textile.
Installée à l'ancienne Usine Tase, allée du Textile, l'association apporte son expertise en matière de design textile au sein d'ateliers hebdomadaires, dont l'objectif est de favoriser l'expression et la créativité des participants, l'apprentissage ou la consolidation de techniques des différents corps de métier du design textile.

L'organisation et la tenue, courant 2018, de deux défilés dans l'ancienne usine ont aussi mobilisé la participation d'habitants pour la confection et la présentation d'habillement. Couture, chorégraphie et mannequinat sous les toits à sheds de l'usine, ont connu un vif succès.
Par ailleurs, dans le cadre du Programme Trans-Silking-Express, l'association propose un protocole d'exploration et de réinterprétation du patrimoine industriel textile entre la France et la Chine, aux deux extrémités de la Route de la Soie. À ces deux extrémités, deux villes au patrimoine textile remarquable, celle de Vaulx-en-Velin et celle de Xi'An (Chine), abritent deux sites industriels en pleine mutation, l'ensemble Cusset-Tase de Vaulx-en-Velin et l'usine Dahua 1935, à Xi'An que tout rapproche. Des liens s'établissent, se ''tissent'' !

L'importance et la qualité du travail réalisé sur le plan culturel et patrimonial, tant auprès de Vaudais que pour le rayonnement de la ville, justifient que l'association Silk Me Back sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 €.

Aussi, je vous propose de soutenir l'association par l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 €.
En conséquence, je vous propose :

- de soutenir l'association « Silk Me Back » en votant une subvention d'un montant de 2 000 € ;

- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L. 1611-4 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux principes généraux et aux attributions du Conseil municipal ;
Considérant la politique de la municipalité en matière de patrimoine et les actions conduites par l'association Silk Me Back en la matière ;

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Nadia LAKEHAL, adjointe déléguée ;
Après en avoir délibéré, décide :
➢ d'allouer une subvention de 2 000 € à l'association Silk Me Back, sur les crédits du compte 6574 du budget principal 2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre :
Abstention :

➢ alloue une subvention de 2 000 € à l'association Silk Me Back, sur les crédits du compte 6574 du budget principal 2018.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY